

Image not found or type unknown



Reconnaissance d un 2ème enft suite à refus pour le 1er????

Par **janetvanderk**, le **31/01/2015** à **06:29**

Bonjour,rnrnmon ex, un camerounais, avait reconnu ma fille mais je me suis aperçue qu il profitait de moi. Il s est donc vu refuser le titre de séjour vie privée vie familiale et est en attente de passer au tribunal administratif . Aujourd hui une autre femme est enceinte de lui peut il encore demander des papiers avec ce deuxième bébé alors qu il n a pas ete régularisé avec le premier ? je précise qu il est dans un autre département. Les préfectures communiquent elles entre elles aux sujet des ces personnes ? s il a ses papiers de ce côté là il va me rire au nez . merci d avance de vos reponses

Par **aguesseau**, le **31/01/2015** à **10:37**

bjr,rntout à fait il peut reconnaître autant d'enfant qu'il voudra tant qu'il trouvera des femmes pour lui faire des enfants.rnmais il faut que le demandeur d'un titre de séjour parent d'enfant français participe à l'entretien et à l'éducation de son enfant.rncette femme enceinte est peut être d'accord pour que cet homme obtienne un titre de séjour.rncdt